

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 14 AVRIL 2022 A 19H00

Présents à la séance : 22

L'An Deux Mil Vingt Deux, le **14 AVRIL A 19H00**

Extrait affiché le :
15 avril 2022

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire
De ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

2ème séance 2022

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, Mme FERREIRA-PIERRAT Maria, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjointes, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, Mme PIANT Noëlle, M. CHARDIN Denis, M. EVRARD Luc, M. ROMARY Fabrice, Mme RAZNER Stéphanie, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, Mme TRARBACH Carole, Mme ELI Emilie, Monsieur BURGER Emmanuel, conseillères et conseillers municipaux.

Objet : Création d'un Pumtrack avec
Réaménagement du
Skatepark : nouveau plan
de financement.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. COLIN Joël à Mme FERREIRA-PIERRAT Maria
Mme CLANCHÉ Ghyslaine à Mme DUPONT Virginie
Mme RUYER Christine à Mme ADAM Nathalie
Mme BENOIT Marie-Hélène à M. CHMIDLIN Stéphane
M. BAUDONNEL David à Mme TRIQUET Nadia
Mme SCHILLINGER Stella à M. RAMBOURG Bernard

Absents excusés :

M. PIERRAT-LABOLLE Julien

N° 40/2022

Secrétaire de séance : Mme TRARBACH Carole

Madame Nadia TRIQUET, Adjointe déléguée, revient sur le projet de Pumtrack approuvé le 14 décembre 2021 par délibération du Conseil Municipal n° 94/2021 et de l'actualisation à apporter au plan de financement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la Commune accueille un pôle d'équipements scolaires et sportifs en rive gauche de la Meurthe ; qu'un besoin de renforcement des équipements sportifs a été identifié, afin de développer l'offre existante pour les usagers raonnais, mais également pour le bassin de vie de Raon l'Étape ; qu'il s'agit de favoriser le lien social, notamment pour le jeune public, et de rendre les loisirs davantage accessibles ;

Considérant qu'il a été proposé de créer un nouvel équipement de type « pumtrack » qui permettra, au vu de ses caractéristiques, tant d'accueillir un public débutant et amateur que de faire venir un public averti sur la commune, notamment dans le cadre de compétitions ; que cet équipement intègrera dans les circuits proposés un module de « skatepark » ;

qu'un aménagement paysager et de l'accès au site sera prévu afin d'intégrer au mieux cet équipement dans son environnement ;

Considérant que ce projet s'articule positivement avec la stratégie globale de revitalisation engagée par la commune, en contribuant à la pratique du vélo sous toutes ses formes ;

Considérant que le Conseil Municipal a approuvé la création de ce nouvel équipement pour lequel il est nécessaire d'actualiser le plan de financement à 304 088 euros HT ;

Le Conseil Municipal présent et représenté, après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet et l'actualisation du plan de financement ci-joint annexé dont le montant actualisé est de 304 088 € hors taxes ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les aides de l'Agence Nationale du Sport, de l'État (DETR / DSIL), du Département des Vosges et de tout autre co-financeur potentiel, conformément au plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,